Département	de	ľO	RN	IF
-------------	----	----	----	----

Arrondissement de MORTAGNE

Canton de NOCE

Compte-rendu du Conseil Municipal de PREAUX DU PERCHE

Séance du 20 Février 2015

Nombre de membres - afférents au C.M.: 15 - en exercice: 15

- qui ont pris part au vote : 13

Date de convocation : 13 Février 2015 Date d'affichage : 27 Février 2015

L'an deux mille quinze, le vingt du mois de février, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal PECCHIOLI, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Alice ANGOT, Patrick BARD, Catherine BOUCAULT, Jean BOUTHRY, Eric DURY, Christiane GRUSZKOWSKI, Marie-Odile GUEUX, Patrick LENAERTS, Hervé LUCAS, Jean-Pierre MAVIT, Patrice MAY, Joëlle MOREAU.

Absents excusés : Roselyne GUERIN, Marie-Claire LE PETIT

Alice ANGOT a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal, en date du 23 Janvier 2015.

Zones humides : préparation de la commission

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'étude portant sur l'inventaire des zones humides de la commune qui va être menée par le Parc naturel régional du Perche, en parallèle du PLUI. Le but de cet inventaire est de modifier la cartographie des zones humides définie par la DREAL, qui manque de précision.

A cet effet, il convient de constituer un groupe qui travaillera en collaboration avec le Parc naturel régional du Perche. Les membres du Conseil municipal cités ci-après ont décidé de faire partie de la commission zones humides : Jean BOUTHRY, Patrick BARD, Eric DURY, Patrice MAY et Joëlle MOREAU.

Logements vacants : préparation de la commission

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une étude relative aux logements vacants sur le territoire du Parc naturel régional du Perche vient de débuter. 20 communes, qui ont plus de 7 % de

logements vacants, seront analysées, dont Préaux du Perche et Nocé sur la communauté de communes Perche Sud.

Le but de cette étude est, dans un premier temps, de dresser un état des lieux des logements vacants et dans un second temps, de proposer aux communes et aux propriétaires des outils et des aides concrètes à la remise sur le marché de ces logements inoccupés.

Une réunion avec Elise Combataladesse, en charge de l'étude sur les logements vacants au PNRP, est fixée le vendredi 6 mars 2015 à 14h à la Mairie.

Logements sociaux : démolition

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un courrier de la Direction départementale des territoires de l'Orne. Le Logis Familial sollicite l'autorisation de démolir 11 logements, dont il est propriétaire à Préaux du Perche, situés 8 place Saint Germain.

Le Logis Familial motive la demande de démolition compte tenu du fait que les 11 appartements sont vacants, qu'aucune demande de logement n'a été enregistrée dernièrement et également compte tenu du fait de l'obsolescence technique et architecturale du bâtiment construit en 1979.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en application de l'article L 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'HLM ne peut être démoli sans l'accord préalable du représentant de l'état dans le département, de la commune d'implantation et des garants des prêts.

Le Directeur départemental des territoires sollicite l'accord de la commune de Préaux du Perche sur la démolition de ces 11 logements en tant que commune d'implantation et garant du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord sur la démolition des 11 logements,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette démolition.

Reclassement indiciaire : Adjoint technique de 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame GAUTHIER Véronique est en CDI depuis le 1^{er} janvier 2010 et au 11^{ème} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe depuis le 1^{er} avril 2014.

Le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 a modifié les grilles indiciaires notamment des agents de catégorie C au 1^{er} février 2014 et prévoit une nouvelle revalorisation au 1^{er} janvier 2015, ce qui implique un reclassement de chaque agent concerné.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de valider le reclassement à partir du 1^{er} janvier 2015,
- de modifier la rémunération brute mensuelle sur les bases en l'indice brut 400 majoré 363,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat.

Reclassement indiciaire: Adjoint technique de 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame GEORGES Marie-Martine est en CDI depuis le 1^{er} février 2007 et au 4^{ème} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe depuis le 1^{er} février 2007.

Le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 a modifié les grilles indiciaires notamment des agents de catégorie C au 1^{er} février 2014 et prévoit une nouvelle revalorisation au 1^{er} janvier 2015, ce qui implique un reclassement de chaque agent concerné.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de valider le reclassement à partir du 1^{er} janvier 2015,
- de modifier la rémunération brute mensuelle sur les bases en l'indice brut 343 majoré 324,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat.

Reclassement indiciaire : Adjoint administratif de 1ère classe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame LEJEUNE Marion est en CDD depuis le 1^{er} mars 2014 et au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe depuis le 1^{er} mars 2014.

Le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 a modifié les grilles indiciaires notamment des agents de catégorie C au 1^{er} février 2014 et prévoit une nouvelle revalorisation au 1^{er} janvier 2015, ce qui implique un reclassement de chaque agent concerné.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de valider le reclassement à partir du 1^{er} janvier 2015,
- de modifier la rémunération brute mensuelle sur les bases en l'indice brut 342 majoré 323,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat.

Commune nouvelle : délibération de principe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Le Moigne, Trésorier, a réalisé une étude sur l'intégration de la CDC Perche Sud en une commune nouvelle. Cette étude a permis notamment de voir l'harmonisation à faire sur les taxes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour une commune nouvelle de plus de 1000 habitants.

Préparation du budget primitif 2015 de la commune

Le Conseil municipal examine article par article les dépenses et les recettes de fonctionnement pour l'année 2015. Concernant les dépenses d'investissement, le Conseil décide de retenir :

- les travaux de sécurité dans le bourg : Patrick LENAERTS présente le projet qui sera exposé à la Direction départementale des territoires.
- l'acquisition de chaises pour la salle des fêtes,
- le terrain Godin,
- l'achat d'un tracteur,
- le chauffage de l'église.

Questions diverses

- Elections départementales :
 - Jean-Michel BOUVIER: réunion pour les élus, le mardi 24 février 2015 à 20h15 à la Mairie.
 - Jean-Pierre GERONDEAU et Martine MOULIN : réunion publique le mardi 10 mars 2015 à 20h30 à la salle des fêtes.
- Tours de garde des élections départementales du dimanche 22 mars 2015 :
 - 8h / 10h30 : Eric, DURY, Christiane GRUSZKOWSKI, Patrick LENAERTS, Pascal PECCHIOLI
 - 10h30 / 13h : Patrick BARD, Roselyne GUERIN, Marie-Odile GUEUX, Marie-Claire LE PETIT
 - 13h / 15h30 : Alice ANGOT, Catherine BOUCAULT, Hervé LUCAS, Patrice MAY
 - 15h30 / 18h : Jean BOUTHRY, Jean-Pierre MAVIT, Joëlle MOREAU
- Tours de garde des élections départementales du dimanche 29 mars 2015 :
 - 8h / 10h30 : Patrick BARD, Jean BOUTHRY, Eric DURY, Pascal PECCHIOLI
 - 10h30 / 13h : Patrick LENAERTS, Jean-Pierre MAVIT, Marie-Odile GUEUX, Marie-Claire LE PETIT
 - 13h / 15h30 : Alice ANGOT, Hervé LUCAS, Patrice MAY
 - 15h30 / 18h : Christiane GRUSZKOWSKI, Joëlle MOREAU, Roselyne GUERIN
- Plan d'épandage station d'épuration : Patrice MAY fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le jour même avec Mme GERMAIN de la Chambre d'agriculture et M. Jean-Marie BOULAY, propriétaire des parcelles sur lesquelles sont épandues les boues de la station d'épuration. Il précise qu'un devis pour la mise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la commune sera proposé par la Chambre d'agriculture.
- Haie plessée : Jean BOUTHRY informe le Conseil municipal que Julien HAMELIN de l'Ecomusée a proposé de faire la haie plessée dans le Parc Nature. Cette action devrait se dérouler le samedi 7 mars 2015.
- Projet de maraîchage à la Madeleine : Monsieur le Maire présente le projet au Conseil municipal.